



L'ACCUEIL

DE L'ENFANT *(prénom, nom)*

PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE*

CONTRAT D'ACCUEIL



Dès sa naissance, l'enfant réagit à son environnement.

Pour se développer harmonieusement, il a besoin d'une relation chaleureuse et stable.

Pour le bien-être de l'enfant et des adultes qui l'entourent, il est important qu'un dialogue et un respect mutuel s'instaurent. Les premières rencontres entre parents et assistantes maternelles vont permettre de se questionner mutuellement, de réfléchir aux divers aspects de l'accueil, et d'entamer une relation de confiance.

Parents, prenez le temps de rencontrer plusieurs professionnelles pour mieux cerner vos attentes.

Assistants maternelles, présentez votre projet d'accueil et votre pratique professionnelle. N'hésitez pas à vous faire accompagner par les professionnels du service PMI du Conseil général et des relais assistantes maternelles.

Ce livret est une invitation au dialogue...

NUMÉROS IMPORTANTS

	PAPA	MAMAN
Nom - Prénom		
Tél. domicile		
Tél. bureau		
Portable		

NUMÉROS D'URGENCE

MÉDECIN TRAITANT

SAMU

POMPIERS

CENTRE ANTI-POISON



* ou assistant maternel



TISSER DES LIENS

Les premiers échanges permettront à l'enfant de se familiariser avec son futur environnement et aux adultes, de faire connaissance.

Il est rassurant, pour les parents, de découvrir les pièces du logement où évoluera leur enfant.

Pour un accueil réussi, il est important d'échanger sur les habitudes de vie de l'enfant, sur la prise en charge concrète de ses besoins. N'hésitez pas à parler de ce qui est important dans l'éducation de votre enfant.

Se séparer, se rencontrer, trouver des repères, c'est la période d'adaptation nécessaire avant l'accueil.

La période d'adaptation est indispensable pour l'enfant afin de :

- poser les bases d'une bonne entente entre les parents et l'assistante maternelle ;
- assurer la continuité de la prise en charge quotidienne (sécurité, alimentation, repères éducatifs et affectifs...).

Cette période doit être progressive, de quelques heures à quelques demi-journées. Elle peut se prévoir dans les quinze jours qui précèdent l'accueil.

Je m'appelle (prénom de l'enfant) :

J'appellerai mon assistante maternelle :

Il est essentiel que mes rythmes et mes besoins soient respectés.

Quand j'arrive le matin, j'ai besoin de temps pour quitter maman, papa et retrouver mon assistante maternelle.

Au moment du départ aussi, il me faudra un peu de temps pour passer d'un univers à l'autre.

Échanger sur la prise en charge de l'enfant à son arrivée et à son départ.





MES BESOINS

→ JE JOUE : qu'allons-nous faire ENSEMBLE ?

Jeux, livres, comptines, activités adaptées à mon âge, fréquentation de lieux d'éveil collectif (bibliothèque, ludothèque...), visionnage de DVD adaptés..., promenades, sorties (cf. annexe 1). **La télévision n'est pas une activité d'éveil.**

À 4 mois, il est préférable d'installer l'enfant sur un tapis plutôt que dans le transat.

À tout âge, le yuppala, ou trotteur, est fortement déconseillé ; il peut retarder la marche, et être source d'accidents.

→ J'AI SOMMEIL

J'ai ma façon de le montrer :

.....

Mes habitudes de sommeil (horaires, position, doudou...) :

.....

Prévenir la mort subite du nourrisson en couchant bébé sur le dos, dans un lit adapté à son âge, sur un matelas ferme, sans couette ni oreiller.

Pour les enfants de moins d'1 an, et afin d'éviter les risques d'étouffement, ne pas rajouter de matelas dans les lits parapluies.

→ JE MANGE :

.....

Mes habitudes alimentaires : allaitement, nombre de repas, quantité, régime particulier, goûts... et parfois, je refuse de manger.

Qui va préparer mes repas quand je vais manger comme les grands ?

.....

Au fil des mois et en fonction de son évolution, les habitudes et les besoins de l'enfant changent vite. Il est important d'en parler.

→ JE PLEURE : c'est ma façon de m'exprimer pour dire que j'ai envie de câlins, de dormir, de manger, d'être propre...



MA SANTÉ

J'AI DES BESOINS PARTICULIERS (exemples : allergies, asthme, handicap...) :

.....

Il est important que l'assistante maternelle en soit informée.



J'AI BESOIN, pour mon confort, d'une bonne hygiène corporelle

JE SUIS MALADE

Que prévoyez-vous ?

- si j'ai de la fièvre : pensez à me découvrir, à me donner à boire...
- en cas de traitement, n'oubliez pas mon ordonnance.

Qui appeler ?

- mes parents
- le médecin : nom tel.

En cas d'urgence, me conduire à l'hôpital de

*Le carnet de santé est un document confidentiel.
Les parents ne sont pas tenus de le confier.
Les parents sont responsables du suivi médical de leur enfant.*



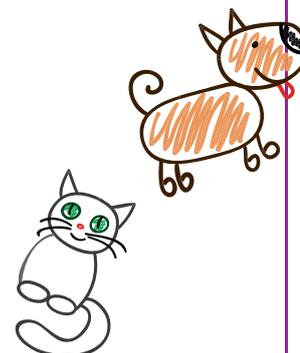
MA SÉCURITÉ

- **PAR JEU OU PAR ÉNERVEMENT, ne me secouez jamais car je suis fragile**

Il ne faut jamais secouer un bébé : cela peut le tuer ou l'handicaper à vie.

- **PRENEZ GARDE AUX ANIMAUX FAMILIERS**

Veiller à ce que les animaux domestiques n'importunent pas les enfants.



- **LE TABAC, JE N'AIME PAS ÇA, c'est interdit en ma présence**

- **LES DÉPLACEMENTS à pied ou en voiture SONT POSSIBLES**
(cf. annexe 3).



J'ai besoin que l'on me parle, m'écoute, m'explique, me console, que l'on sache aussi me dire **NON** et **SURTOUT QUE L'ON NE ME LAISSE JAMAIS SEUL**, que ce soit à la maison, dans le jardin, en voiture, **même un court instant, et que mon assistante maternelle ne me confie à la garde d'aucune autre personne** (sauf en cas d'extrême urgence).



ACCORD POUR ACTIVITÉS COLLECTIVES

ANNEXE 1

L'enfant pourra être confié à la halte garderie de

.....

Téléphone (*halte garderie*)

Régulièrement OUI NON

Occasionnellement OUI NON

Les frais seront pris en charge selon les modalités suivantes :

.....

Les parents autorisent l'assistante maternelle à participer, avec leur enfant, aux activités :

• du relais assistantes maternelles OUI NON

• d'autres structures (espace de jeux, bibliothèque, ludothèque, association d'assistantes maternelles...)
 OUI NON

Signature du ou des parents

Signature de l'assistante maternelle

ACCUEIL OU REPRISE DE L'ENFANT PAR UNE AUTRE PERSONNE

ANNEXE 2

Liste et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant au domicile de l'assistante maternelle :

Nom : Prénom :

Adresse :

Qualité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Qualité :

Si une autre personne que celles désignées ci-dessus vient reprendre l'enfant, **EXIGER** une autorisation écrite des parents et une pièce d'identité.





AUTORISATION DE TRANSPORT

ANNEXE 3

L'assistante maternelle doit déclarer, à sa compagnie d'assurance automobile, l'utilisation de son véhicule dans le cadre de sa profession.

Les parents autorisent l'assistante maternelle à circuler, avec l'enfant :

- dans son véhicule personnel OUI NON

Si OUI, l'enfant devra être attaché avec un dispositif de retenue adapté à son âge et à sa morphologie. Ce dispositif de retenue devra être homologué pour répondre aux normes en vigueur.

- pour tout déplacement OUI NON

Si NON, pour les déplacements suivants :

.....

Trajets scolaires :

En voiture par l'assistante maternelle OUI NON

À pied OUI NON

Signature du ou des parents

Signature de l'assistante maternelle

DROIT À L'IMAGE

ANNEXE 4

Les parents autorisent l'assistante maternelle à prendre des photos de leur enfant :

- OUI NON

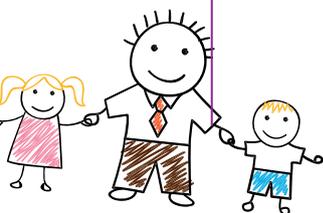
Les parents autorisent l'assistante maternelle à filmer leur enfant :

- OUI NON

Préciser l'usage :

Signature du ou des parents

Signature de l'assistante maternelle





DE (prénom, nom de l'enfant).....



L'assistante maternelle s'engage à :

- faire visiter les pièces auxquelles l'enfant aura accès ;
- ne jamais laisser l'enfant seul, même pour un court instant ;
- mettre tout en œuvre pour développer une qualité d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement physique, intellectuel et affectif de l'enfant : jeux d'éveil, rythmes, repos, sorties, alimentation, etc.
- informer les parents du contenu des repas, du comportement de l'enfant, des progrès réalisés et, le cas échéant, des difficultés rencontrées ;
- ne pas fumer, de même que son entourage, à proximité immédiate de l'enfant ;
- avertir les parents de la présence d'animaux à son domicile ;
- respecter l'obligation de discrétion à laquelle elle est astreinte, sauf en cas de mauvais traitement ;
- disposer du matériel nécessaire à l'accueil de l'enfant, en bon état et conforme aux normes de sécurité en vigueur. (décret D773-5 du 29/05/2006)
- autres (à préciser)

.....

.....

.....

L'agrément est délivré nominativement à l'assistante maternelle. En conséquence, elle seule est responsable de l'enfant, trajets scolaires, soins, alimentation, éveil, etc.

L'enfant ne doit, en aucun cas, être confié à un autre membre de la famille de l'assistante maternelle, ni à un autre adulte (sauf situation d'urgence avec l'autorisation préalable des parents).

Les parents s'engagent à :

- respecter l'intimité et la vie privée de l'assistante maternelle et de sa famille ;
- informer l'assistante maternelle le plus tôt possible de tout changement d'horaire ;
- informer au plus tôt l'assistante maternelle de tout retard éventuel pour récupérer l'enfant ;
- fournir les changes et les produits d'hygiène ;
- assurer les suivis médical et scolaire de leur enfant.

Signature du ou des parents

Signature de l'assistante maternelle

